

## Note de calculs de séparateurs d'hydrocarbures

### 1) Séparateur d'hydrocarbures VL

La surface affectée à l'aire de distribution VL et de dépotage dans l'emprise de la station est répartie de la sorte :

a) Surface piste VL : 1215 m<sup>2</sup>

b) Surface auvent VL : 826 m<sup>2</sup>

D'après ces surfaces, vous trouverez les calculs de la capacité de traitement du séparateur d'hydrocarbures ci-dessous :

$$\left(1215 - \left(\frac{826}{2}\right)\right) \times 0.0125 = 10.03 \text{ L/s}$$

La capacité de traitement des eaux de ruissellement du séparateur d'hydrocarbures pour l'aire de distribution VL est de 15 L/s.

### 2) Séparateur d'hydrocarbures PL

La surface affectée à l'aire de distribution PL et de dépotage dans l'emprise de la station est répartie de la sorte :

a) Surface piste PL : 664 m<sup>2</sup>

Surface aire de dépotage : 102 m<sup>2</sup>

Total : 766 m<sup>2</sup>

b) Surface auvent PL : 213 m<sup>2</sup>

D'après ces surfaces, vous trouverez les calculs de la capacité de traitement du séparateur d'hydrocarbures ci-dessous :

$$\left(766 - \left(\frac{213}{2}\right)\right) \times 0.0125 = 8.24 \text{ L/s}$$

La capacité de traitement des eaux de ruissellement du séparateur d'hydrocarbures pour l'aire de distribution PL est de 10 L/s.